Pour une filière pneumatique plus transparente, plus efficace et engagée dans la réindustrialisation : Aliapur salue des propositions du rapport parlementaire sur les éco-organismes qui rejoignent ses attentes

Lyon, le 04/11/2026 - Aliapur prend bonne note des avancées proposées par le rapport d'information parlementaire sur les éco-organismes et les éco-contributions qui vient d'être publié. Porté par les députés Anne-Cécile Violland et Stéphane Delautrette, ce rapport formule 57 propositions pour améliorer l'efficacité des filières à responsabilité élargie du producteur (REP). Plusieurs d'entre elles rejoignent les attentes exprimées de longue date par Aliapur pour la filière des pneumatiques. L'éco-organisme en retient quatre.

Rendre l'éco-contribution visible jusqu'au consommateur final (proposition n° 23)

Le rapport propose d'afficher l'éco-contribution de manière distincte sur les factures dans dix filières, dont les pneumatiques. Ce dispositif de « visible fee » permet de suivre la contribution tout au long de la chaîne commerciale. Il permet ainsi d'identifier les structures qui mettent des produits sur le marché en ne respectant pas leurs obligations, en particulier en ne payant pas d'éco-contributions. Aliapur voit dans ce dispositif un levier particulièrement efficace contre les fraudes dans une filière fortement exposée aux ventes en ligne et aux importations.

Créer un comité des parties prenantes unique dans les filières à plusieurs éco-organismes (proposition n° 29)

Aliapur partage la volonté d'associer pleinement les collectivités, les collecteurs, les recycleurs, les acteurs du réemploi et l'ensemble des parties prenantes aux décisions qui les concernent. L'éco-organisme rappelle toutefois que se concerter ne signifie pas faire éclater la gouvernance. Dans la filière pneumatique, ce sont les producteurs qui financent le dispositif et qui répondent de la fin de vie de leurs produits. Ils doivent donc conserver un rôle central dans la gouvernance de l'éco-organisme, dans un dialogue équilibré avec tous les acteurs.

Passer d'objectifs de moyens à des objectifs de résultats (proposition n° 41)

Aliapur soutient la nécessité de mieux mesurer l'efficacité de chaque euro d'éco-contribution. Le soutien au rechapage des pneus de véhicules légers en est une illustration. Pour Aliapur, toute aide financière doit être précédée d'une évaluation de son efficacité environnementale et de sa pertinence économique.

Sécuriser la demande en matières recyclées européennes (proposition n° 56)

Pour Aliapur, la REP ne doit pas se limiter à financer la collecte et le traitement des déchets. Elle doit aussi faire émerger de véritables filières industrielles et des débouchés durables pour les matières recyclées. La pyrolyse des pneus usagés en offre un exemple concret. Ce procédé permet de produire du noir de carbone régénéré, capable de remplacer une partie du noir de carbone vierge dans les

pneus neufs, à condition que sa qualité ne dégrade ni la performance ni la durée de vie des pneumatiques.

Aliapur a annoncé le 16 octobre la signature d'un protocole d'accord avec Infiniteria Europe pour l'approvisionnement en pneus de deux futures usines de recyclage de pneu en France recourant à la pyrolyse.

Aliapur appelle les pouvoirs publics à accompagner cette dynamique en facilitant les implantations industrielles, dont les délais restent aujourd'hui trop longs en France.

Mathieu Chardin, directeur général d'Aliapur déclare :

> *« Le rapport porté par les députés Anne-Cécile Violland et Stéphane Delautrette rejoint des attentes d'Aliapur. Les REP doivent être transparentes, efficaces et ambitieuses sur le plan industriel, sans perdre de vue leur raison d'être : organiser la responsabilité environnementale des producteurs (REP) et développer l'économie circulaire, à un coût maîtrisé et lisible pour le consommateur final. Une REP efficace n'est ni une taxe ni un instrument de financement sans limite, mais un outil au service de la performance environnementale et industrielle ».*

À propos d'Aliapur

Aliapur est un éco-organisme agréé par l'État dans le cadre de la filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les pneus usagés en France. Société anonyme créée en 2004 par cinq manufacturiers de pneumatiques fondateurs : Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Aliapur organise la collecte et le traitement des pneus usagés sur l'ensemble du territoire français, en s'appuyant sur un réseau de collecteurs et d'opérateurs de valorisation au service de l'économie circulaire.